

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÉGLEMENT 358**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 358 décrétant des travaux de réaménagement de l'entrée principale au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 3 463 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

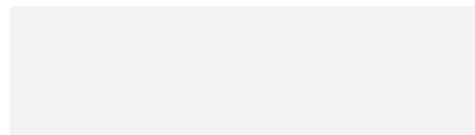
Adoption par le conseil : 16 avril 2019

Approbation par les personnes habiles à voter : 6, 7, 8 et 9 mai 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 3 juillet 2019

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 5 juillet 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier